



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CLUB PAPRICA

1ère réunion

16/06/2025



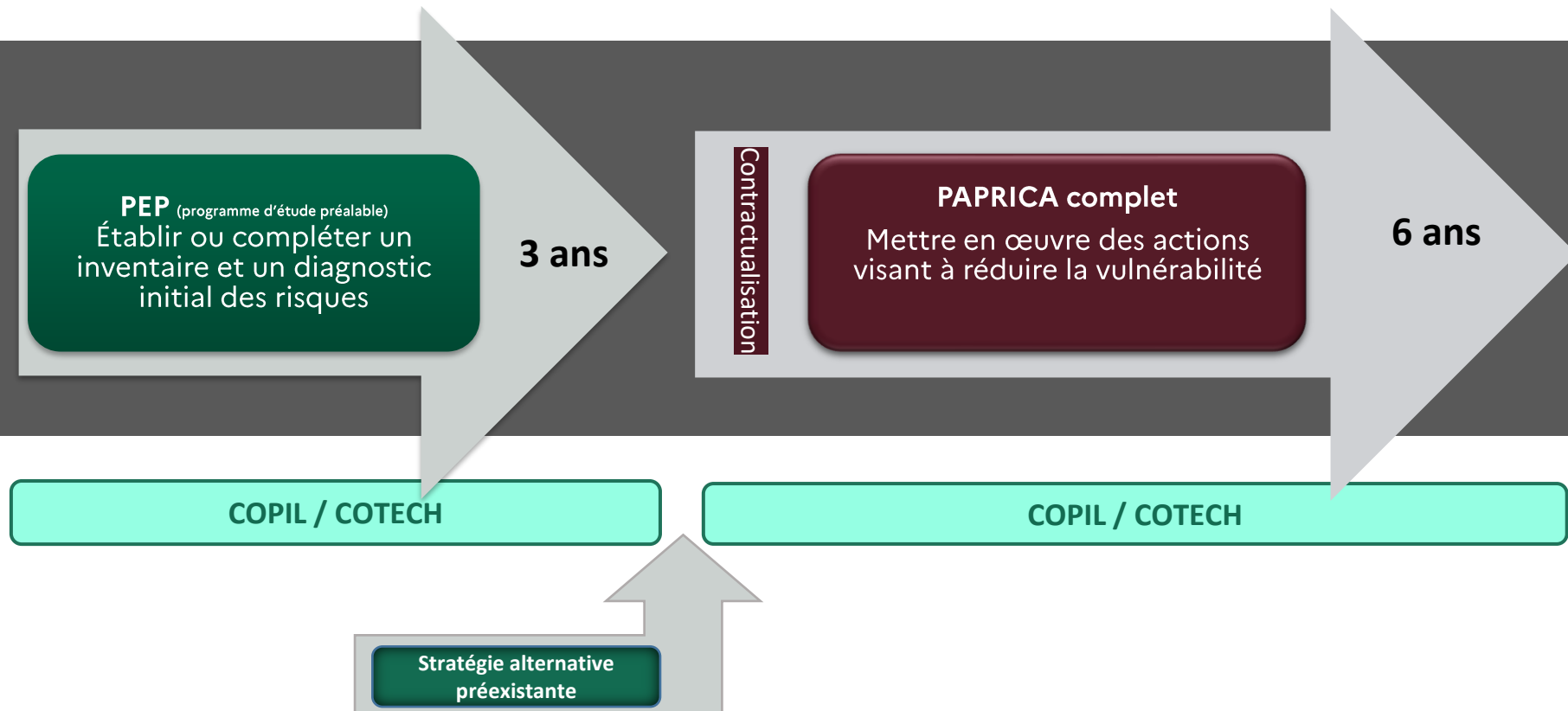
*maîtriser le risque
pour un développement durable*

1. Généralités

Pourquoi se lancer dans une démarche PAPRICA ?

- Faire émerger une **stratégie de prévention** cohérente à l'échelle locale et créer une **dynamique de territoire**
 - mieux **connaître** son territoire et **sensibiliser** la population au risque
 - acquérir de la **connaissance complémentaire** sur l'existence de cavités et sur l'aléa dans une optique de **mise en sécurité d'enjeux** existants ou futurs
- Être engagé dans une **démarche globale**
 - intervenir en **prévention** plutôt qu'en curatif (moins coûteux)
 - programmer des actions **sur l'ensemble du territoire** avec un budget dédié et bénéficier de financements au fil de l'avancement du projet
 - faciliter l'obtention d'autres financements (ex : FEDER)
- **Accroître les capacités** des porteurs de projet
 - monter en compétence dans le domaine des cavités
 - soutenir un service de proximité (ex : service carrières)
 - créer de la synergie entre les services : en interne et entre parties prenantes
 - se doter de nouveaux outils (ex : scanner laser 3D)

Vie d'un PAPRICA



Démarche du PEP

Subvention pour le montage
du dossier (1 an à partir de la
date d'AR du dépôt de la
demande de financement)

Lettre
d'intention

Montage du
dossier

Dépôt du
dossier
auprès de la
DREAL

Instruction
du dossier

Examen du
dossier en
mode « revue
de projet »

Validation du PEP

En relation avec les DREAL/DDT

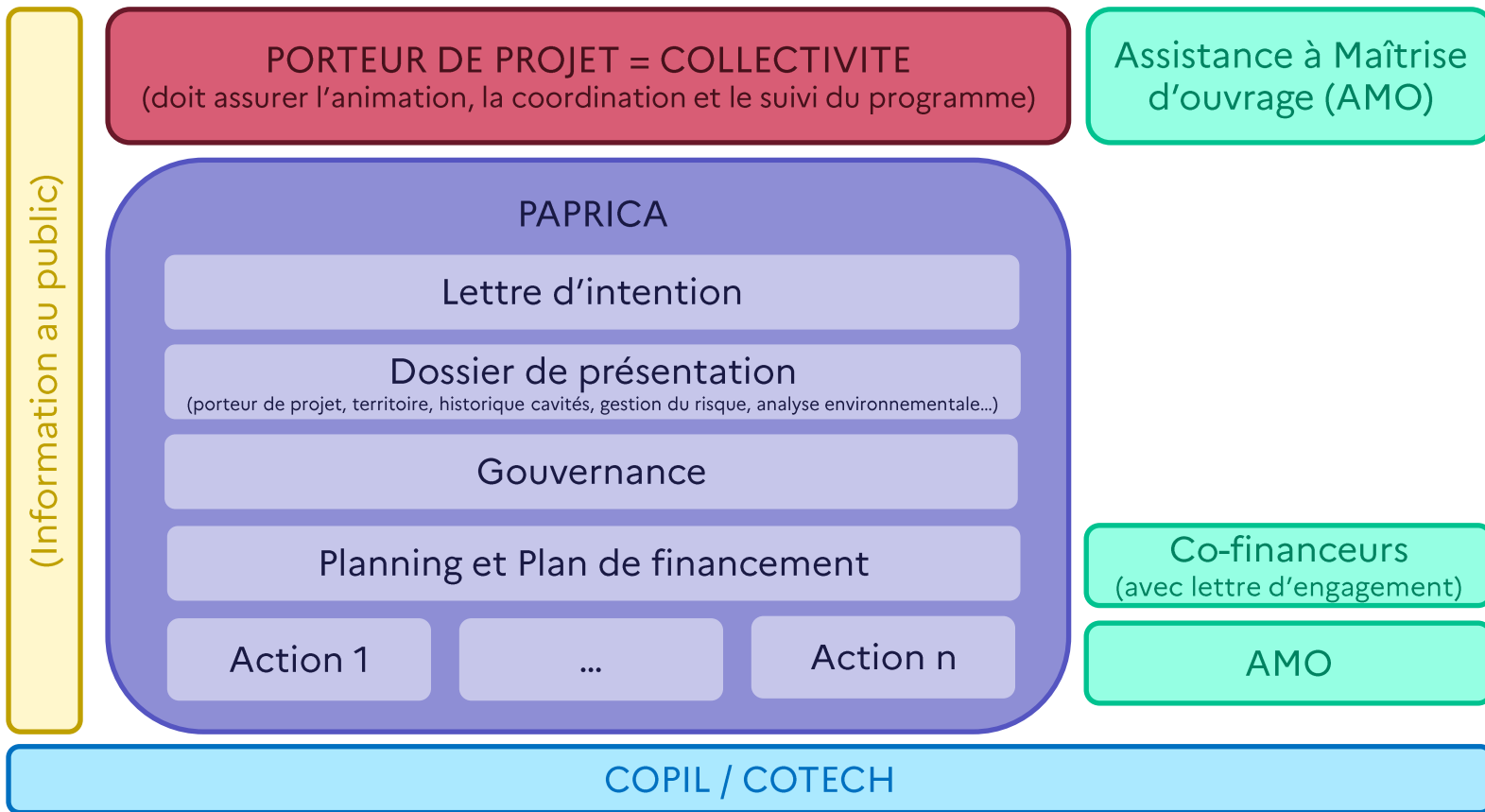
Opérateur « A » de
l'État en appui des
DREAL/DDT et
Opérateur « B » (si
besoin) en appui de
la collectivité

DREAL/DDT
+ Opérateur
« A » de
l'État

DGPR +
DREAL/DDT +
Opérateur « A »
de l'État

Courrier de
validation (DREAL
+ préfet pilote)

Organisation d'un PEP / Paprica Complet



Programme d'actions technique / Axes de prévention



Pas d'action de valorisation du patrimoine souterrain $\neq$ mesures de prévention ou de mitigation du risque même si elles y contribuent



PAPRICA (PEP + complet) en cours

Collectivité	DREAL associée	État d'avancement	Organisme en appui à la collectivité	Opérateur en appui de l'État	Nbr fiches-actions	Montant global
Eurométropole de Lille (59)	Hauts-de-France	PAPRICA d'intention clôturé en mai 2022 Montage PAPRICA Complet	X	Ineris	11	~ 660 k€
Saint Quentin (02)	Hauts-de-France	PAPRICA d'intention (Labellisé le 15 octobre 2021)	Études spécifiques : Cerema	Ineris	9	~ 450 k€
Eurométropole de Strasbourg (67)	Grand Est	PAPRICA d'intention (Labellisé le 06 juillet 2023)	AMO : Redbox sécurité	BRGM	16	~ 950 k€
Chartres (28)	Centre – Val de Loire	PAPRICA d'intention (Labellisé le 21 décembre 2023)	X	Ineris	9	~ 500 k€
Cavités 37 (111 communes Indre-et-Loire)	Centre – Val de Loire	PAPRICA d'intention (Labellisé le 11 juin 2024)	X	Ineris	12	~ 900 k€
Saumur (49)	Pays de la Loire	Montage du dossier	?	À définir	-	-
Laon (02)	Hauts-de-France	Lettre d'intention ?	Études spécifiques : Ineris / BRGM ?	À définir	-	-
Arras (62)	Hauts-de-France	Réflexions sur le périmètre	AMO montage dossier « préliminaire » : Cerema	À définir	-	-
Orléans (45)	Centre – Val de Loire	Réflexions sur le périmètre	?	A définir	-	-
CC du Vendômois?	Centre – Val de Loire	Réflexions en cours	?	A définir	-	-

Evolution du Paprica

Webinaire Paprica en 2024

- Foire aux questions (collectivités + services déconcentrés)
- REX Paprica (atouts, inconvénients)



Évolutions proposées
club Paprica + PEP



Evolutions FPRNM



Projet d'addendum au cahier des charges sur les
quelques évolutions (PEP et annexe financière)

2. REX DREAL/DDT/Collectivité

Montage et suivis des dossiers

3. REX du Service commun des carrières de Lille

Paprica d'intention – Paprica Complet

4. Discussions



Quel périmètre pour un PAPRICA ?

- pas de contrainte particulière
- doit être cohérent au regard des risques présents sur le territoire
- doit tenir compte de la capacité du porteur de projet (animation + réalisation des actions)
- Services de l'État :
 - accompagner les collectivités dans le choix ✓
 - imposer un Paprica à une collectivité ✗
 - imposer à un EPCI de déposer un dossier à l'échelle de l'intercommunalité ✗

Quels financements ? → 1/ Fonds Barnier (MAJ du guide)

Opérations de reconnaissance/travaux de confortement des cavités souterraines (CS)

Biens couverts par un contrat d'assurance tel que visé au premier alinéa de l'article L. 125-1 du code des assurances et exposés à un risque d'effondrement de sol dû à des cavités souterraines

- Pour les **opérations de reconnaissance** (sondages géotechniques, géophysiques, instrumentation...) : menace grave pour les vies humaines **ou suspicion de menace grave**.
- **Définition de la suspicion de menace grave** : concerne des biens sur lesquels des désordres sont apparus, ou si effondrement / fontis est apparu à proximité du bien, et qui nécessitent des investigations (études bibliographiques, opérations de reconnaissances...) pour confirmer ou lever la suspicion.

Quels financements ? → 1/ Fonds Barnier (MAJ du guide)

Opérations de reconnaissance/travaux de confortement des cavités souterraines (CS)

- Pour les **travaux de confortement** (comblement, terrassement, renforcement des piliers...) : **menace grave avérée** pour les vies humaines et traitement moins coûteux que l'acquisition ou l'expropriation du bien.
- **Définition de la menace grave avérée :**
 - ✓ les biens concernés **auront fait l'objet d'une mesure de police** (mise en œuvre de mesures de sureté)
 - ✓ **au vu d'une analyse technique** : diagnostic géotechnique, études d'aléa suffisamment précises ou expertise ponctuelle attestant d'un risque menaçant gravement les vies humaines.

Quels financements ? → 1/ Fonds Barnier

Cas particulier des communes d'un PAPRICA non couvertes par un PPR :

- **Études globales portant sur l'ensemble du territoire du PAPRICA**
 - mesure EAPCT (étude globale bénéficie à des communes couvertes par un PPRN) ✓
- **Études détaillées réalisées à l'échelle parcellaire** (diagnostics, investigations géotechniques, surveillances...) sur une commune non couverte par un PPRN
 - mesure EAPCT ✗
 - mesure CS si menace grave ou suspicion de menace grave ✓
- **Études réalisées à l'échelle communale** (études de risque) sur une commune non couverte par un PPRN
 - mesure EAPCT ✗
 - mesure CS (difficile d'établir une menace grave ou suspicion de menace grave à l'échelle d'une commune) ✗

Quels financements ? → 1/ Fonds Barnier

Cas particulier des communes d'un PAPRICA non couvertes par un PPR

Exemples d'actions	Études globales (portant sur l'ensemble du territoire)	Études détaillées ou réalisation de travaux (échelle parcellaire/ communale)	Mesures FPRNM
Recensement des cavités souterraines (archives, relevés topo) et des enjeux (SIG)	X		✓ Mesure EAPCT (50%) ✗ Mesure CS (pas de menace grave)
Evaluation de l'état des cavités souterraines (inspections visuelles, relevé des instabilités...)		X	✗ Mesure EAPCT (50%) ✓ Mesure CS (si menace grave ou suspicion de menace grave)
Études géophysiques et géotechniques (en cas de présomption de vide et impossibilité d'accès)		X	✗ Mesure EAPCT (50%) ✓ Mesure CS (si menace grave ou suspicion de menace grave)
Zonage de risque à l'échelle communale		X	✗ Mesure EAPCT (50%) ✗ Mesure CS (pas de menace grave)

Quels financements ? → 1/ Fonds Barnier

A partir de quand ?

➤ Montage du dossier :

- ✓ Le porteur de projet peut faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (bureau d'études ou opérateur public) finançable à hauteur de 50 % (mesure « EAPCT ») **pour aider à la constitution du dossier (avant même la déclaration d'intention).**
- ✓ La demande s'instruit comme une demande de subvention classique avec décision d'attribution faite par les services instructeurs de l'État (condition d'éligibilité : PPR)
- ✓ Un délai d'un an pour le montage du dossier est fixé pour éviter les dérives

➤ Animation :

- ✓ La subvention pour l'animation du projet peut être allouée **dès la déclaration d'intention** de se lancer dans une démarche PAPRICA. Ce financement est dédié uniquement à la conception et au suivi du projet (65k€/an).

Quels financements ? → 1/ Fonds Barnier

Démarches simplifiées :

- Dans un objectif de simplification, l'instruction des demandes de subvention Fonds Barnier sera dématérialisée à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Cet outil sera obligatoire pour les collectivités. Les particuliers pourront passer par voie papier.

Objectifs :

- T3 2025 : groupe de travail
- T4 2025 : phase test
- 1er janvier 2026 : déploiement national

Quels financements ? → 2/ Autres (ex FEDER)



Témoignage DREAL HDF

Quelle organisation pour les porteurs de projets ?

- Métropole Européenne de Lille (11 communes impactées) → Service commun des carrières de la ville de Lille
- La ville de Saint-Quentin → Direction des équipements communaux et communautaires + autres services de la commune
- L'EPCI Eurométropole de Strasbourg → service Gestion et prévention des risques environnementaux
- La ville de Chartres → Service SIG / Direction Etude et Travaux
- Le Syndicat intercommunal Cavités 37 : pour les 111 communes adhérentes

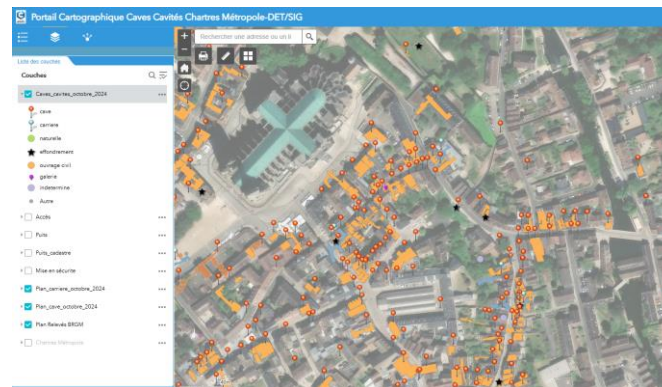
Quelles actions de sensibilisation auprès du public ?

Saint-Quentin

- Journée de la résilience 2023 : Clean-tags peints à plusieurs endroits de la ville (QR code renvoyant à 2 vidéos sur YouTube + 1 expo DREAL sur un site de la ville)
- Journée de la participation citoyenne 2024 : tag urbain + stand + flyer bilan sur le risque souterrain

Chartres

- Journées de sensibilisation des sapeurs-pompiers
 - Mise à jour du DICRIM
 - Réalisation d'un portail cartographique spécifique à la thématique des effondrements
- <https://chartresagglo.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=03331831060946e1a33a58c6fbeca06c>



Autres sujets ????